



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-41

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sylvie Gaucher (en visio), Sandrine Genest (en visio), Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Ronan Philippe (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Christelle Reynaud (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Matthieu Salel (en visio), Laurent Ughetto (en visio)

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, , Caporal-chef Damien Jouve, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon (en visio), Mme Carole Rouveure

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, François Chauvin, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Laurent Marce, Jean-Yves Meyer, René Sabatier, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Julien Hilaire, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Jean-Yves Meyer à M. Jean-Manuel Garrido
M. Laurent Marce à M. Pierre Maisonnat

Secrétaire de séance : Madame Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Modification du grade des 2 agents sous contrat à durée indéterminée en poste à la cellule débroussaillage

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n° 12.2003 du conseil d'administration en date du 14 avril 2002 créant deux postes d'agents contractuels en charge des missions d'information, de sensibilisation et de contrôle du débroussaillage dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM),

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,


Considérant que deux agents contractuels sont positionnés sur des grilles indiciaires d'adjoint technique depuis leur arrivée,

Considérant le souhait du SDIS de valoriser leur travail en leur offrant une revalorisation salariale,

Considérant la possibilité de rémunérer ces agents sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **REVALORISE** les deux postes d'agents contractuels en charge des missions d'information, de sensibilisation et de contrôle du débroussaillage dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) en les rémunérant sur la base de la grille indiciaire d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2024. Aussi, ils bénéficieront du régime indemnitaire de l'établissement.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat